

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 23 JUILLET 2015 n° 23/2015

DATE DE CONVOCATION : 17 juillet 2015

OBJET DE LA DELIBERATION :
APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR ALAE/ALSH/TAP 2015

L'an deux mille quinze et le vingt trois juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

12 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Bénédicte FOURCAULT, Virginie GALLAND, Simon WEICKMANN.

3 procurations : Sébastien GARCIA à Claude CODORNIU, Carole SARDA à Christine CHORIN MONIE, Jean-Luc MOREL à Virginie GALLAND.

Secrétaire de séance : Virginie GALLAND.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	15
Présents ou représentés :	15	Abstention :	0
Votants :	15	Contre :	0

Monsieur le Maire explique que la commune de MOUSSAN organise depuis de nombreuses années maintenant un service d'accueil de loisir associé à l'école (ALAE) et un accueil de loisirs extra scolaire (ALSH).

Ces services fonctionnent sous réserve de s'inscrire et d'accepter un règlement intérieur présentant les modalités d'admission, les particularités de fonctionnement, et la discipline.

Il présente un projet de nouveau règlement intérieur de l'ALAE / ALSH.

Il indique que les évolutions de ce dernier permettent surtout de prendre en compte l'application de la réforme des nouveaux rythmes scolaires (les nouveaux horaires des écoles, des services ALAE et ALSH ainsi que les TAP).

Monsieur le Maire propose d'approuver le nouveau règlement intérieur.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

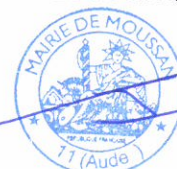
APPROUVE le nouveau règlement intérieur ALAE ALSH TAP tel qu'annexé à la présente.

PRECISE qu'il est applicable à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Claude CODORNIU

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 28/10/15
et de sa publication le 28/10/15

